



LA CONFÉRENCE 2011 EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ : UN GRAND SUCCÈS

La conférence annuelle en matière de santé et de sécurité de Travail sécuritaire NB, qui a eu lieu du 12 au 14 octobre, a attiré un total de 677 participants. Pour la première fois de l'histoire de la conférence, l'activité s'est déroulée à Fredericton, notamment au nouveau Palais des congrès de Fredericton et à l'hôtel Crowne Plaza Fredericton – Lord Beaverbrook. En plus d'avoir attiré beaucoup de gens, la conférence a mérité bien des éloges. Des délégués qui ont rempli le sondage général, 92,14 % ont jugé que dans l'ensemble, la conférence était « excellente » ou « très bien ».

La séance plénière animée par Curtis Weber a été l'un des points saillants de la conférence. Un autre atelier qui est toujours populaire est le procès fictif : il s'agit d'une simulation d'un procès à la suite de poursuites intentées en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*. Un délégué a décrit le procès fictif comme un atelier « amusant, éducatif, très pratique et convaincant ».

Les délégués avaient la larme à l'œil lorsque M. Weber a fait un exposé émouvant portant sur un accident

du travail qui a changé sa vie pour toujours. Il était un athlète prometteur de 17 ans lorsqu'il a subi un choc électrique pendant sa troisième journée de travail à un nouvel emploi. Il a reçu une décharge de 14 400 volts, c'est-à-dire suffisamment d'électricité pour éclairer un village. Il a subi des brûlures graves et était dans un coma sous assistance respiratoire pendant six semaines. Il a également perdu un bras et la partie inférieure d'une jambe. M. Weber a parlé ouvertement de son expérience, tout en soulignant l'importance de faire de la sécurité une priorité dans tous les aspects de la vie.

« C'était une excellente présentation. M. Weber a pu décrire sa tragédie de façon à capter et à garder l'attention de tous les participants tout au long de son récit. C'était une excellente façon de mettre fin à une très bonne conférence », a précisé un délégué.

« Son histoire était très émouvante, émotionnelle et révélatrice. Je souhaite la meilleure des chances à M. Weber et à sa famille. »

« J'étais ému au point d'en pleurer – quelle histoire! Je parlerai de M. Weber et de son expérience pendant longtemps », a affirmé un autre délégué, qui reprenait les commentaires de tous les participants.

Dans le cadre de la seconde séance plénière, intitulée « Changement d'attitude/de comportement et pratiques de sécurité au XXI^e siècle », Stephen Torrence a mis l'accent sur de nouvelles stratégies pour réduire le nombre de blessures subies au travail. En plus des séances plénières, 26 ateliers ont été présentés, lesquels portaient sur divers sujets, comme la sécurité relative à l'ammoniac, le maintien d'un programme du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail, les espaces clos, la sécurité dans les bureaux, la protection contre les chutes, la protection des machines, vivre avec les quarts de travail et la gestion du comportement des employés. Plus de 91 % des personnes qui ont



Un point saillant de la conférence a été la présentation émouvante et inoubliable de Curtis Weber.

répondu au sondage ont jugé que les ateliers étaient « très bien » ou « excellents ».

Nous tenons à remercier tous les participants à la 31^e conférence annuelle en matière de santé et de sécurité qui ont démontré leur engagement envers la santé et la sécurité au travail. On espère vous revoir l'an prochain, lorsque notre conférence annuelle se déroulera du 26 au 28 septembre, à Saint John. •



La Réception d'accueil : soirée chaudière et chili s'est révélée un grand succès et plusieurs excellents prix ont été tirés. Dans la photo, on voit l'animateur de la soirée, Tim Maloney, ainsi que Roland Brisk (à droite), employé de l'usine de déchetage du terminal de gaz naturel liquéfié et gagnant du téléviseur à écran ACL de 42 po de Samsung.



PROFIL

D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



David Ellis

Malgré l'immense responsabilité liée au rôle de membre du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB, il s'agit d'une fonction que David Ellis est heureux et fier de relever.

C'est l'Association de la construction du Nouveau-Brunswick qui a proposé le nom de M. Ellis en vue de siéger au conseil. On a examiné sa candidature et approuvé sa nomination. Il a été nommé pour un mandat de quatre ans pour représenter les employeurs le 19 février 2009.

« J'ai été flatté que mes pairs ont proposé mon nom et que le lieutenant-gouverneur en conseil a confirmé ma nomination, et j'en suis très reconnaissant », a affirmé M. Ellis. Même s'il était heureux d'être nommé, il considère que le fait « d'avoir la charge d'une caisse des accidents qui dépasse un milliard de dollars constitue une énorme responsabilité angoissante ».

« De l'autre côté, nous avons réussi à gérer cette caisse de manière efficace afin de garantir des prestations futures à nos travailleurs blessés. Il s'agit d'une responsabilité très importante. C'est valorisant d'être en mesure de faire une promesse du genre (quant à l'indemnisation et au traitement

des travailleurs blessés) et de la respecter. C'est aussi encourageant de faire partie d'un conseil que d'autres provinces et territoires considèrent comme un modèle d'efficacité. »

M. Ellis est titulaire d'un baccalauréat en sciences politiques de l'Université du Nouveau Brunswick ainsi qu'une maîtrise en administration publique (relations industrielles) de la Dalhousie University. Il est directeur général de la Electrical Contractors Association of New Brunswick depuis 1990. Avant d'occuper ce poste, il a travaillé aux paliers municipal et provincial pendant 15 ans. Ses antécédents dans les secteurs public et privé lui ont donné une « expérience pratique » et une « perspective unique » à titre de membre du conseil.

Cette expérience est particulièrement pratique ces temps-ci car à l'exception de la présidente du conseil, Sharon Tucker, M. Ellis est un membre avec de l'ancienneté. De nouveaux membres ont remplacé ceux dont le mandat a pris fin et deux nouveaux postes ont été ajoutés.

« Il faut de nouveaux membres périodiquement », a-t-il expliqué. « Ils apportent une nouvelle perspective sur les questions. Le seul inconvénient est que cela exige beaucoup d'encadrement. »

Les nouveaux membres se sont toutefois intégrés assez rapidement. « Les membres actuels travaillent très bien ensemble. L'atmosphère est plus collégiale. Je ne vois plus l'écart entre les travailleurs et les employeurs que j'ai constaté au début de mon

mandat. Tous les membres font de Travail sécuritaire NB une priorité et laissent leur autre rôle à la porte. »

M. Ellis a également constaté un changement personnel depuis son arrivée au conseil. « Lorsque je suis devenu membre, je mettais beaucoup plus l'accent sur l'aspect commercial des choses. Je considère maintenant davantage la vie des travailleurs blessés et des survivants des travailleurs décédés. Le fait de faire partie du Comité d'examen des accidents mortels m'a permis de constater les conséquences directes. J'ai rencontré des familles de travailleurs décédés, et c'est ce qui a donné un caractère réel aux accidents du travail et m'a poussé à changer d'attitude. »

Lorsqu'il ne travaille pas au sein de la Electrical Contractors Association of New Brunswick ou n'est pas plongé dans les milliers de pages de documents qu'il doit lire en tant que membre du conseil, M. Ellis aime jouer du piano classique. Il partage également une passion pour l'aménagement paysager et le jardinage avec son épouse, Lyne St Pierre-Ellis, la sous-ministre déléguée du ministère de la Santé.

« Je suis très fier de mon épouse. C'est grâce à elle que je me suis rendu où j'en suis aujourd'hui. »

M. Ellis affirme qu'il est très heureux de siéger au conseil d'administration et qu'il est engagé, avec l'appui de son épouse, à servir les intérêts des travailleurs et des employeurs de la province jusqu'à ce que son mandat prenne fin en février 2013. •

UNE NOMINATION



Shelly Dauphinee

Travail sécuritaire NB tient à féliciter la vice-présidente aux Services de travail sécuritaire, Shelly Dauphinee, à la suite de sa nomination à titre de gouverneure représentant le Nouveau-Brunswick au sein du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail pour un mandat de quatre ans.

« Je suis heureuse que M^{me} Dauphinee ait accepté ce poste », a affirmé la ministre du Travail du Canada, Lisa Raitt. « En tant que chef de file déterminée à obtenir des résultats, son expérience de gestion dans les programmes de santé et de sécurité sur une période de plus de quinze ans sera un atout pour le

Centre. » Au cours de sa carrière, M^{me} Dauphinee a occupé plusieurs postes de direction. Avant son entrée en fonction à titre de vice-présidente aux Services de travail sécuritaire, elle était directrice du Service de la planification et des politiques de Travail sécuritaire NB et directrice des politiques de la région de l'Atlantique à la Croix-Rouge canadienne.

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, situé à Hamilton, en Ontario, a été créé en 1978 pour promouvoir le droit fondamental des Canadiens à un milieu de travail sain et sécuritaire. •

DEUX ENTREPRISES RECONNUES POUR AVOIR AMÉLIORÉ LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le 13 octobre dernier, à son déjeuner de remise des prix aux entreprises, Travail sécuritaire NB a reconnu deux entreprises, soit les Pêcheries Belle Île Ltée et la Ville d'Edmundston, pour les efforts impressionnants qu'elles ont déployés en vue d'améliorer la santé et la sécurité au travail. Le déjeuner a eu lieu dans le cadre de la 31^e conférence annuelle en matière de santé et de sécurité de Travail sécuritaire NB, qui s'est déroulée du 12 au 14 octobre, à Fredericton.

Les Pêcheries Belle Île Ltée, dont l'usine est située à Sainte-Marie-Saint-Raphaël, voit à la récolte et à la transformation de fruits de mer du golfe du Saint-Laurent. Les travailleurs d'usine travaillent de longues heures afin d'assurer que des crabes des neiges et d'autres mets fins se rendent de l'usine de transformation aux consommateurs aux États-Unis

et au Japon. Il s'agit d'un travail répétitif et exigeant en main-d'œuvre. Les travailleurs font face à un grand nombre de risques pour la sécurité, surtout les lésions musculo-squelettiques qu'entraînent les mouvements répétitifs et le fait de se tenir debout pendant de longues périodes. Malgré les risques, l'entreprise n'a présenté aucune réclamation pour interruption de travail depuis plus de six ans. Son taux de cotisation est donc considérablement moins élevé que la moyenne de l'industrie.

La Ville d'Edmundston a été choisie en raison d'une nette amélioration pour ce qui est de sa fiche en matière de santé et de sécurité au cours des dernières années. Les employés municipaux travaillent entre autres dans des bureaux, à des chantiers de construction et dans des milieux industriels. Ils peuvent prendre part à des activités à risque élevé

comme l'excavation de tranchées, le travail avec des machines lourdes, ainsi que les travaux à partir de hauteurs et en électricité. Avant la réaffirmation de l'accent mis sur la santé et la sécurité, le nombre de blessures que les employés municipaux subissaient au travail était inquiétant. Cependant, depuis que la Ville a adopté le programme 5*22 de Travail sécuritaire NB en 2008, elle a réussi à réduire le nombre de réclamations avec interruption de travail de presque 50 %.

« Ces employeurs et travailleurs ont démontré un engagement exceptionnel envers des pratiques de travail et un lieu de travail sécuritaires », a affirmé la vice-présidente aux Services de travail sécuritaire, Shelly Dauphinee. « Ils ont également fait preuve de leadership et d'innovation remarquables relativement à la promotion d'une culture de sécurité. Ce faisant, ils ont réussi à non seulement réduire le nombre de blessures subies au travail de façon considérable, mais aussi à diminuer leur cotisation de façon significative, améliorant ainsi leur résultat net. Nous leur sommes reconnaissants de leur engagement envers la santé et la sécurité des travailleurs, et nous espérons qu'ils seront une source d'inspiration pour les autres employeurs. » •



Dans l'ordre habituel : Laurie Robichaud, Nathalie Larocque, Rénald Guignard et Adam Chiasson, Pêcheries Belle Île.



Dans l'ordre habituel : Luc Tardif, Rachel Comeau et Pierre Schelling, Ville d'Edmundston.

BAISSE DU TAUX DE COTISATION MOYEN DE 2012

Travail sécuritaire NB a le plaisir d'annoncer une diminution de 15 % du taux de cotisation moyen. Une bonne position de capitalisation ainsi qu'une diminution des coûts de réclamation ont justifié une réduction moyenne de 0,30 \$. Le taux moyen passera de 2,00 \$ par tranche de 100 \$ des salaires en 2011 à 1,70 \$ en 2012. Le taux de cotisation minimum sera également réduit, c'est-à-dire qu'il passera de 0,32 \$ par tranche de 100 \$ des salaires à 0,28 \$. Les taux de cotisation, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2012,

demeurent les plus bas au Canada atlantique.

Grâce à la réduction du taux de cotisation moyen, la cotisation d'environ 13 700 activités d'employeur diminuera ou demeurera stable en 2012.

« En atteignant un niveau de capitalisation de 111,5 %, Travail sécuritaire NB a assuré la stabilisation des taux de cotisation aux employeurs et la sécurité des prestations versées aux travailleurs blessés », a expliqué la présidente du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB, Sharon Tucker.

« Ce qui est le plus important, cependant, c'est que cette diminution représente des lieux de travail plus sains et plus sécuritaires pour tous les Néo-Brunswickois étant donné que les coûts d'accident constituent le facteur clé dans l'établissement des taux de cotisation. »

En 2010, Travail sécuritaire NB a atteint ses cibles pour ce qui est de la durée et de la fréquence des accidents avec interruption de travail. « Nous tenons à remercier les travailleurs, les employeurs et les intervenants de nous avoir aidés en ce sens. » •

À LA COUR



J.D. IRVING, LIMITED, exploitant sous le nom de Scierie Grande-Rivière, a plaidé coupable le 24 octobre à une accusation conformément au paragraphe 242(1) du *Règlement général 91-191* établi en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* pour avoir omis de fournir les dispositifs de protection pour empêcher qu'un salarié entre en contact avec un rouleau appelé dans l'industrie « tambour de queue autonettoyant à ailettes ». Le salarié a perdu une jambe. L'entreprise a été condamnée à payer une amende de 8 500 \$ en plus d'un montant supplémentaire de 1 700 \$. Elle fera également un don de 2 500 \$ à la Fondation Simone Tardif, une œuvre de charité qui offre des repas à des élèves dans le besoin.

ALFRED CHAPMAN, un surveillant, a plaidé coupable le 24 août à une accusation en vertu du paragraphe 239(2) du *Règlement général 91-191* établi en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* pour avoir omis de fournir un verrou et une clé de sécurité à un salarié qui pouvait avoir à verrouiller une machine. Un salarié que M. Chapman surveillait a été grièvement blessé lorsqu'il n'a pas verrouillé une machine qu'il nettoyait. M. Chapman a été condamné à payer une amende de 2 000 \$.

BLAIR CALDWELL, un monteur de lignes chez Énergie NB, a plaidé coupable le 21 juin à une accusation en vertu de l'article 232 du *Règlement général 91-191* établi en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* pour avoir omis de porter l'équipement de protection individuelle approprié. Il a reçu une amende de 300 \$.

Le 9 juin, on a aperçu M. Caldwell qui travaillait à partir d'une hauteur d'environ 7,5 mètres dans

un camion à flèche et il n'utilisait pas de système d'arrêt de chutes.

SELECT CONSTRUCTION INC. a plaidé coupable le 8 juin à une accusation en vertu du sous-alinéa 49(1)(a) (i) du *Règlement général 91-191* établi en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* pour avoir omis de fournir un système de protection contre les chutes à un salarié qui devait travailler dans une aire de travail non protégée à plus de 3 mètres au-dessus de la surface permanente et sûre la plus proche. Le salarié est tombé d'une hauteur de plus de 30 pieds et a subi des fractures à la hanche et à la cheville. L'entreprise a été condamnée à payer une amende de 3 000 \$, ainsi qu'un montant supplémentaire de 600 \$ en vertu de la *Loi sur les services aux victimes*.

LANCEMENT D'UN DVD SUR LES EXERCICES D'ÉCHAUFFEMENT ET D'ÉTIREMENT

Bien que les foyers de soins ne soient pas généralement considérés comme des lieux de travail dangereux, ce sont les foyers de soins de la province qui ont présenté le plus de réclamations l'an dernier, soit plus de 400 réclamations.

Afin d'aider à renverser la tendance, Travail sécuritaire NB a élaboré un DVD intitulé *Exercices d'échauffement et d'étirement*, qu'on a visionné pour la première fois le 13 octobre dans le cadre de la conférence annuelle en matière de santé et de sécurité de l'organisme.

L'analyste de programmes – Santé et sécurité au travail de Travail sécuritaire NB, Jane Logan, a affirmé qu'il fallait une stratégie pour aider à réduire le taux élevé de lésions musculo-squelettiques.

« Ces blessures surviennent habituellement en raison des soins dispensés aux clients, c'est-à-dire les déplacer, les laver et les habiller. Nous reconnaissons que ces blessures sont à la hausse et c'est pourquoi

nous mettons davantage l'accent sur le déplacement sécuritaire des clients dans le cadre d'un programme de prévention des lésions musculo-squelettiques. »

Une composante de la prévention est l'échauffement adéquat des muscles avant un quart de travail. Les conseillers en ergonomie comparent souvent le fait d'effectuer son travail sans exercice d'échauffement à démarrer une voiture par un matin glacial d'hiver.

Le DVD bilingue démontre comment échauffer tout le corps avant de commencer son quart de travail. Il fait partie de la série Exercices d'échauffement et d'étirement. Une affiche, un dépliant et une carte de poche sont également disponibles.

« Le DVD est divisé en deux parties. La première constitue un outil d'enseignement qui donne des directives et démontre comment bien faire les étirements », a expliqué M^{me} Logan. « Une fois que les travailleurs connaîtront les techniques, ils pourront passer à la version plus avancée, qui leur permettra d'étirer le corps entier en moins de dix minutes. »

Pour une employée de Lincourt Manor à St. Stephen, Minerva Porelle, qui travaille dans l'industrie

depuis 22 ans, le lancement du DVD était quelque chose qu'elle attendait impatiemment.

« Notre taux de blessure est même plus élevé que celui des chantiers de construction. Il fallait donc faire quelque chose. Nous croyons que pour réussir, il faut travailler avec Travail sécuritaire NB et avoir le soutien de tous. »

M^{me} Porelle est également présidente de la section locale 3392 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), et représente la province au sein du Comité national de la santé et de la sécurité du SCFP depuis 2007. Elle explique que la vidéo renforce la croyance du syndicat que tous les travailleurs ont le droit de rentrer à la maison sains et saufs à la fin de leur journée de travail.

« Le SCFP appuie toute initiative qui favorise un milieu de travail sécuritaire, surtout lorsqu'elle est bien intégrée à la journée de travail. Voilà ce que fait cette vidéo. Lorsque les travailleurs font les exercices au début d'un quart de travail, ils préparent non seulement leur corps, mais ils se mettent dans un état esprit qui les aidera à travailler de façon sécuritaire. » •

